# Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon







Bulletin 161 Novembre 2021



« La danse du cosmos » Hélène Vans

# Éditorial

#### Lueur d'espoir sur l'île Seguin

Le groupe Bouygues Immobilier a présenté récemment à une délégation du CSSM un nouveau projet beaucoup plus acceptable que le précédent projet « DBS ».

Le CSSM a fortement contribué à cette amélioration. En effet nous avons souligné les insuffisances de l'enquête publique de l'été 2020, puis fait prendre conscience à tous grâce à nos simulations visuelles de l'impact paysager très négatif du projet DBS sur l'un des sites les plus remarquables de notre région ; enfin nous avons engagé un des deux seuls recours contentieux sur ce projet.

Comparé à DBS, le projet de Bouygues prévoit une baisse significative des hauteurs et une architecture beaucoup plus harmonieuse, en particulier vue depuis Meudon. Les revêtements comme les balcons et terrasses prennent mieux en compte l'intégration dans le site. Enfin, la convertibilité d'une partie des bureaux en logements est prise en compte dès maintenant; elle serait possible sous réserve d'une évolution de la réglementation.

Alors qu'un nouveau permis pourrait être délivré au cours du premier trimestre 2022, en liaison avec les autres associations nous poursuivrons le dialogue avec les élus et Bouygues pour améliorer ce projet qui nous semble encore trop dense (environ 120 000 mètres carrés). Simultanément nous maintenons notre contentieux contre l'ancien projet DBS car rien n'est définitivement acté à ce jour.

Dans ce contexte de densification des Hauts-de-Seine, je souligne l'article d'Yves Terrien sur l'habitat à Meudon qui clarifie un sujet essentiel pour l'avenir de notre ville et de nos sites : combien de logements neufs faut-il construire chaque année à Meudon ?

Il ne nous paraît pas souhaitable de dépasser fortement l'objectif du «SDRIF» défini en 2013 par les élus de différends bords pour la période 2014-2030 ; un fort ralentissement du rythme annuel de construction de logements nouveaux nous paraît donc souhaitable. Les très grosses opérations de plusieurs centaines de logements en cours (Pointe de Trivaux) ou envisagées à court et moyen terme (CNRS, ONERA) devraient inciter à limiter strictement les autres projets de densification.

Christian Mitjavile, Président du CSSM

# **Sommaire**

- 2 Éditorial
- 4 Les sculpteurs contemporains à Meudon (3) Hélène Vans

#### **INFORMATIONS LOCALES**

- 20 L'habitat à Meudon : PLU, SDRIF et densification Yves Terrien
- 22 Table d'orientation Michel Jantzen
- 23 Quel avenir pour le tramway T10? Marie-Rose Frichet Ramarao
- 24 La dernière des guinguettes Jacques-Émile LeCaron
- 26 Les arbres d'alignement en danger Michel Riottot
- 28 Regard sur un boisement en milieu humide en lisière de la forêt de Meudon Cyril Laurentin
- 30 Maladie de l'encre : Le dépérissement des châtaigniers de la forêt de Meudon s'accélère Marie-Rose Frichet Ramarao
- 32 BRÈVES Christian Mitjavile, Yves Terrien, Emmanuelle Gagneux, Danièle Rabain et Jean-Baptiste Delaporte

Responsable de la rédaction : Nicole Meyer-Vernet

Comité de Rédaction : Yves Terrien, Marie-Rose Frichet Ramarao et Michel Riottot

\_\_\_\_\_

Les articles contiennent des illustrations fournies par leurs auteurs. Les opinions exprimées sont celles des auteurs ou de la rédaction ; elles n'expriment pas nécessairement le point de vue du CSSM. Toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation préalable.

Adhésion pour l'année 2021 : membres adhérents 25 €, étudiants ou moins de 25 ans : 5 €, Bienfaiteurs à partir de 30 €. Vous pouvez joindre le CSSM au 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon ou par courriel : sites.meudon@wanadoo.fr

Crédits photo : ©Tous droits réservés. Bandeau de couverture : Musée Rodin (Le Penseur, jardin de la Villa des Briants à Meudon), Joël Cuénot (la Grande Coupole de l'Observatoire), Pierre Sabatier (Immeubles Pouillon à Meudon-La-Forêt).

#### Hélène VANS



Hélène Vans dans son atelier à Meudon. Photo G. Abegg

Hélène Vans est née à Madagascar. Ses nombreux voyages et séjours à l'étranger ont eu une influence décisive sur sa démarche de sculpteur, déterminée par ce qu'elle intitule « les lignes du lieu ». Le lieu est le point de départ de son travail en dessin comme en sculpture, installation ou photos. Ni commémoration, ni ornement, mais une mise en situation singulière et inattendue des œuvres déjouant l'axialité et la convention du point de vue. Cette exploration du mouvement fait partie intégrante de son œuvre.

Elle commence par l'argile en explorant la figure humaine, puis taille des blocs de terre et de plâtre vers un travail d'abstraction. A partir de 1987, elle s'installe dans un atelier à Meudon et réalise de nombreux bronzes chez le fondeur d'art Gilbert Clementi. Elle ne reçoit pas d'enseignement académique et expérimente par la pratique les différentes techniques et matériaux : l'argile dans un atelier à Paris, puis le plâtre à Meudon, le bois en Côte d'Ivoire et le marbre à Carrare. En 1993, elle rencontre Michel Dayot, architecte du mouvement moderne, qui deviendra son compagnon et commence un dialogue entre sculpture et architecture, abstraction et contexte, forme et site. L'accès à la commande tant publique que privée et à des installations monumentales ont eu une fonction décisive dans sa démarche de sculpteur. Désormais l'atelier devient une expérimentation à petite échelle de sculptures ou installations à grande échelle. Hélène Vans loue un atelier à Meudon depuis 1987 et a vécu à Meudon de 1997 à 2010. Elle vit à Paris depuis 2010.

https://helenevans-sculpteur.fr/

#### Le double héritage culturel : l'Afrique et l'Europe

HÉLÈNE VANS est née le 17 Mai 1954 à Fianarantsoa à Madagascar, où sa famille résidait. Son double héritage culturel, l'Afrique et l'Europe, sera une source essentielle pour son travail.

« Je suis née dans l'hémisphère Sud. J'ai commencé ma vie à Fianarantsoa (" la ville qui vous veut du bien") et à Ambositra, sur les hauts plateaux malgaches dans une maison située dans le jardin du couvent des Bénédictines. À Madagascar, j'ai eu très jeune l'expérience d'un espace monumental. Ces voyages en avion et en bateau, ces longs trajets et nombreux déménagements m'ont enseigné les changements d'échelle, les changements d'altitude, et l'instabilité. Rien n'est acquis et tout peut changer brutalement. De ce séjour à Madagascar, je garde l'étrange sensation d'être une étrangère partout, même dans ma famille, car je suis née blanche dans un pays malgache. J'ai vu les premiers visages malgaches se poser sur moi et les femmes me porter sur leur dos dans le lamba, et m'apprendre à marcher. Ce sont elles qui ont ensuite hanté mon travail en modelage : 12 premières têtes, en terre cuite. Une sorte de surgissement puissant de ce passé de mon enfance, sorti des ténèbres de ma mémoire comme si tout sculpteur commençait par le primitif enfoui en lui. »



Sculpture Malgache "Terre" 1986 ©Hélène Vans



Madagascar. La région des lacs

Ce sera une source essentielle pour sa recherche d'abstraction.

« On me demande souvent : pourquoi l'abstraction ? c'est bien cela : ne pas savoir, ne pas faire une forme connue, identifiable, reconnaissable, chercher l'inconnu et ne pas le nommer. Un sentiment de l'ailleurs, une énigme qui vous regarde. Madagascar : l'expérience de l'étrangeté ».

#### L'entrée en sculpture à 30 ans

« J'ai un parcours singulier car je choisis ce métier à trente ans et je décide de me sédentariser après des années de changements et de ruptures. La question : dans un monde où je ne trouvais pas ma place, faire la mienne, ne pas marcher dans les pas des autres. Je suis une voyageuse et une aventurière, j'ai le gôut du risque, j'aurais pu rester à la même place toute ma vie. Le diplôme que j'avais en poche me permettait de très bien gagner ma vie, ce qui m'a aussi en partie permis de financer les expositions et les bronzes et de changer radicalement de métier. J'étais déconditionnée depuis longtemps : mon esprit scientifique aguerri aux maths et à la physique et mon détachement de toute condition sociale locale due à des changements de lieux durant l'enfance et l'adolescence m'ont autorisée à prendre tous les risques. L'inconnu et sans l'étape d'une école d'art. Je commence d'abord par le modelage chez une sculptrice à Paris, puis je m'installe dans un atelier rue Mazarine en 1986 ».

#### Elle loue un atelier à Meudon en 1987, grâce au fondeur d'art Gilbert Clementi

« En 1987, je prépare ma première exposition à la Grande Masse des Beaux Arts et je fais réaliser ma première sculpture en bronze « Ethiopienne » par le fondeur d'art Gilbert Clementi qui me propose de louer un atelier à Meudon, propriété alors de la STTAPM - une ancienne forge du XIXème siècle - le seul bâtiment existant à l'époque de Rodin. C'est la sculpture qui m'a menée à Meudon. Après deux années de modelage, je change de technique et recherche des formes plus architectoniques en érigeant de grands blocs de terre que je taille au couteau. Puis j'aborde le moulage en plâtre et la fonte en bronze pour permettre d'exprimer au mieux la tension des lignes et des angles. Cette abstraction progressive de la forme s'est accompagnée surtout d'une interrogation sur la géométrie et plus spécifiquement sur l'équilibre et sa mise à péril, de façon à travailler à la limite des matériaux. Le métal venant en quelque sorte figer l'équilibre des forces. »

Elle ne reçoit pas d'enseignement académique et apprend le métier chez les praticiens et par l'apprentissage des techniques et matériaux. Durant les 10 premières années, son œuvre évoluera de la figuration à l'abstraction, en expérimentant tous les matériaux sauf le verre.

« Après la terre modelée puis taillée, je vais expérimenter tous les matériaux : la cire, le plâtre que je taillerai, le bois et le marbre. Pour la préparation de ma deuxième exposition « Au moins deux », je m'installerai près de Carrare à Trebiano pour apprendre la taille du marbre à l'atelier Carlo Niccholi.

Les sculptures sont intimement liées à l'espace où elles ont été mentalement élaborées. Dans les sculptures ou les dessins, l'emprise du lieu est la même. L'esprit façonne l'espace et la réciprocité s'avère vraie. D'où son penchant pour l'architecture.

« Autre imprégnation, autre lieu : une vingtaine d'années passées quai de la Tournelle, dans l'axe du pont, au chevet de Notre-Dame, paysage bordé de verticales, les piles du pont, le gothique. Même résonance du lieu, même réminiscence dans les formes, jusqu'à saturation de la verticalité. Je préparerai alors deux

expositions « Au moins deux » en 1989 et « le Tiers obscur » en 1991. Et en 1997 je réaliserai vue de ma fenêtre une série de dessin au fusains « Ponts et plis ». C'est ce travail sur papier qui me mènera à une technique de pliage pour ma première maquette. »

À partir de 1992, après un séjour en Côte d'Ivoire pour expérimenter la taille du bois avec des sculpteurs africains, elle décide de tailler des grands blocs de plâtre de 2 mètres de haut à l'herminette à bois, réminiscence de cette craie scarifiée des carrières de craie sous son atelier. Ce travail « Vertige » sera présenté en 1993 au cloître des Billettes accompagnées de gravures sur bois à l'encre de Chine. Dans la perspective de commandes dans l'espace public, elle fera une recherche technique pour faire réaliser des agrandissements et utiliser des techniques de reproduction en béton blanc. Cette dimension se confirmera lors de l'accès à la commande.



Le mariage des cavernes. Plâtres taillés. 2 x 0,2 x 0,2 m. 1992

La rencontre avec l'architecte Michel Dayot en 1993 ouvre le dialogue entre la sculpture et l'architecture, lui ouvre l'accès à la commande publique et favorisera l'expérimentation de nouvelles formes in situ.

Hélène Vans cherche inlassablement le questionnement des lieux. Sa démarche n'est ni répétitive ni préméditée. Elle extrait des lignes de force du lieu, l'œuvre à venir. Cette démarche n'est pas qu'une simple intuition ; fruit d'un travail intense, elle prend véritablement son sens dans l'espace public, incarnant ici cette notion de furtivité à la lecture de la forme pliée, fragmentée dans le vide à l'opposé d'un travail dans la masse ou en ronde bosse. La conception en est tout à fait singulière. Les tracés sont décidés sur place et l'œuvre est contextuelle.

« La sculpture ne résulte pas d'un plan ou d'un dessin préconçu à l'avance dans ma tête, elle s'élabore sur place. Les tracés de composition du lieu sont transposés sur une feuille, comme une trame, générant les lignes de construction d'un prototype avant d'aborder le pliage et le façonnage du volume aux multiples facettes. Je pars donc d'une feuille souple et le volume s'élabore à la main. Puis les prototypes sont agrandis et réalisés sur des plieuses d'usine avec les métalliers qui connaissent bien mon travail et qui disposent d'un équipement adapté. J'ai mis au point cette technique depuis les premières commandes publiques il y a plus de 25 ans. Cidessous les pliages en métal pour les trois sculptures du TGI de Béthune; j'étudierai 120 maquettes avant de passer à la réalisation en métal au 1/20 avant la réalisation à l'échelle 1 ».







Maquette au 1/20 d'une des trois sculptures monumentales pour le parvis du TGI de Béthune. 1997. Photo Jean-Marie Monthiers

#### L'espace comme interlocuteur :

« Créer des lignes ou des plans de bords inclinés, couper l'espace, le tailler comme on taille une matière, comme on taille le vide. Je cherche d'abord la position exacte où intervenir et lancer une dynamique de mouvement de nature furtive. La première manifestation de cette expression formelle est que mes œuvres (quand elles sont manipulables) se retournent et tiennent dans plusieurs positions. »

#### Le dialogue avec l'architecte

La première leçon d'architecture avec Michel Dayot fut : « on ne construit pas n'importe où et certains lieux peuvent ne pas être construits. Il faut partir du lieu pour édifier la forme. La sculpture n'est pas un simple objet planté dans le décor, il faut travailler sur la nécessité de la sculpture dans le lieu.

« La commande publique n'est pas venue par l'institution du type DRAC ou Ministère de la Culture au sens large. Elle est venue par les architectes, mais pas seulement, et le passage obligé par les concours, car il n'y a pas de commande directe. On vient me chercher car je suis une abstraite : je fais une œuvre pour le lieu. Ce n'est pas une œuvre narrative qui va raconter une histoire ou une fiction ou un mythe ou un symbole. Tout cela ne m'intéresse pas du tout. »

#### 1997-1998 : "Feuilles Blanches pour la Justice"

Commande d'État. L'œuvre force à un regard différent sur l'institution en démultipliant les points de vue et en créant un nouvel espace entre l'institution et la ville par une composition de trois sculptures monumentales.

« Rompre la symétrie du lieu et apporter la figure de la tierce, celle du citoyen, dans la symbolique de la justice marquée par les deux pouvoirs de l'état et du judiciaire. »





Tribunal de grande instance de Béthune. Architectes Maillard - Villette Associés. Triptyque de sculptures monumentales en inox satiné sur le parvis du tribunal.

#### 1999 - 2001 : "Furtivité solaire"

Commande publique (Ville de Rennes). Aménagement du passage du Ronceray, *la Poterie*, Rennes, en association avec l'architecte Michel Dayot et l'agence Méristème. Suspension d'une sculpture monumentale de 10 X 4 X 2 m en inox dans la faille. Réflexion globale centrée sur le trajet de la lumière dans la faille faisant point de vue et créant une série de séquences épisodiques. La sculpture agit comme un *stylus* à l'intérieur du passage souterrain et va marquer le passage du temps. Réalisation d'un relevé photographique pendant 12 heures, le 21 Juin 2001, au solstice d'été.





"Furtivité solaire". Solstice d'été. Relevé du triangle projeté dans la faille à 14h 08. Photo Hervé Beurel

# 2001 : la Ville de Meudon présente l'exposition "Furtivité" au Centre d'Art et de Culture

Création d'une sculpture in situ intitulée « *Fragment de centre* » en métal inox élaborée à partir d'une étude des tracés au 1/50, incarnant ici cette notion de furtivité à la lecture de la forme pliée.



Vue de l'exposition « Furtivité » au Centre d'art et de culture de Meudon. ©Hélène Vans



La sculpture « Fragment de centre », œuvre in situ élaborée à partir de tracés de composition. ©Hélène Vans Collection privée. Belle-Île

#### À partir de 2006 : "In Situ Infini". Sculptures furtives

« En 2006, je suis invitée à participer à une exposition dans les carrières du château du marquis de Sade à Lacoste, propriété de Pierre Cardin, avec trois autres sculptrices : Deveren Bowman, américaine, Eileen Macdonagh, irlandaise et Agueda Lozano, mexicaine. À partir du plan des carrières et après plusieurs jours passés sur le site, j'ai choisi des lignes de composition et réalisé un tracé unique polygonal au 1/100, futurs axes de pliage des sculptures réalisées en métal tracé, plié, peint. J'ai agi avec ma personnalité, mon intuition libertaire et progressiste ; surtout ne pas fermer, autoriser toutes les circulations car la sculpture ne répond à aucune fonction particulière si ce n'est dans sa relation à l'espace, dont celle de la proportion. »



Ce travail, commencé en 2006, est présenté dans la galerie François Mansart située au rez-dechaussée de la maison de l'architecte. Chaque sculpture choisit sa position sur le plan. Le miroir est dès le départ associé à la recherche formelle. Chaque face est décollée du plan miroir. Chaque sculpture tient dans six positions différentes.

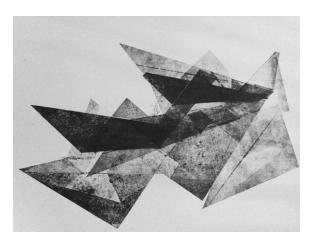
« Abstraction, qu'est-ce que l'abstraction ? L'abstraction vive, vivante, qui bouge de l'intérieur, comme s'il y avait toujours du mouvement dans la forme. Quand une forme tient dans plusieurs positions, on le sent en la regardant, c'est la forme qui a un pouvoir d'évocation, qui n'impose pas une signification, qui laisse l'esprit libre. C'est la géométrie naturelle du vivant. »







"In situ infini". Positions 1/6, 2/6, 3/6 sur le plan en inox poli miroir tracé ©Hélène Vans





Salle de gravure du Potager du Dauphin, Meudon, empreinte à l'encre lithographique. 2011 ©Hélène Vans.

#### Commandes privées : l'œuvre unique, sur mesure, le dialogue avec le collectionneur

« Cela revêt plusieurs formes et j'ai eu des commandes pour des maisons, des jardins, des appartements et des bureaux. L'objet de la commande contient souvent un véritable enjeu. Cela s'élabore à deux, l'artiste et le commanditaire. Un commanditaire privé ne se lance pas dans un projet avec un artiste aussi facilement que pour acheter une œuvre dans un atelier. On va dire que l'aventure commence ».

#### 2005: "Ellipsienne"

#### Commande privée, Clamart.

« Aujourd'hui, 21 Septembre 2005, je suis assise sur une chaise dans la maison d'Anne et Arnaud et je regarde le foyer dans le demi-cercle dessiné par l'architecte Jacques Émile Lecaron. Je vais travailler sur une ellipse en suspension, comme une forme ascendante en suspension dans l'air. Je ne vais pas dessiner une cheminée, mais je vais dessiner le chemin de la fumée. Une œuvre comme suspendue et intégrant le foyer en une seule et même longue courbe partant de bas en haut, de la terre au ciel. Au départ, un seul long ruban de papier taillé en biais et s'enroulant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, en sens inverse de l'escalier. Réunir l'espace dans une seule forme. Instaurer un rythme. »



#### 2006: La Ligne, sur l'avenue du Château

Installation dans le cadre de la manifestation annuelle de l'association « Artistes à Meudon » : une grande table de 300 mètres de long avec 900 mètres de scotch fluo sur tissu blanc.

« J'ai réalisé 25 dessins originaux qui ont été reproduits par plusieurs équipes sur les nappes blanches. Chaque dessin a été reproduit au quart de son échelle et transposé sur métal. Chaque œuvre est un fragment de perspective du 10 juin 2006 à Meudon. »





Photo Abbeg

#### 2011 : "Rencontres furtives", maison de l'Architecte Michel Foliasson à Clamart

« Entrer par le jardin, pousser une première porte, prendre son temps, monter de point de vue en point de vue, continuer à imaginer cette installation qui accompagne le pas du promeneur. Éloge de la lenteur. »



©Hélène Vans

#### 2014 : "Elliptik", salle fraîche de l'Orangerie du domaine national de Meudon

Installation d'une œuvre de 17 mètres de long au sol dans la Salle Fraîche de l'Orangerie de Meudon pour la Nuit Blanche 2014 (avec le soutien de l'association « Artistes à Meudon »).

« Cette salle fut le point de départ pour l'élaboration de l'œuvre, en décidant de poser au sol des miroirs reflétant l'espace courbe des voûtes. Il m'a fallu dans un second temps décider des formes à poser sur le miroir. J'ai choisi douze ellipses pliées avec des positions spécifiques en fonction de l'orientation solaire et permettant de jouer avec les demi-cintres des ouvertures et des courbes dessinées par l'architecte. Cette installation, enrichie de l'utilisation d'un plan miroir de 17 X 1 m, allusion aux plans d'eau adjacents de Le Nôtre, provoque une attirance hypnotique du spectateur ».

« Par le renvoi mouvant de la course du soleil sur le sol, les parois et les voûtes en pierre, on assiste à un cours animé d'architecture classique dont on ne sait plus qui en est l'auteur : l'objet, le lieu, la lumière ou l'œil qui les regarde. » Isabelle Mouillefarine, architecte.



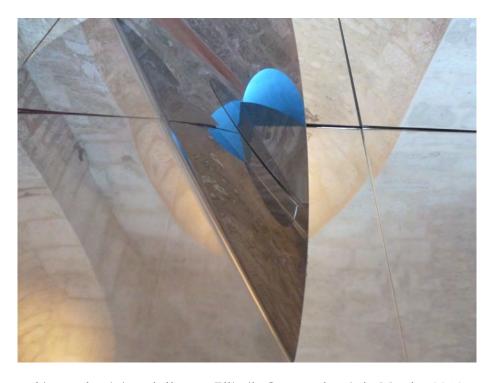


Photo Michel Dayot

« Point de vue à 360 degrés : l'espace se donne à voir dans sa totalité. Chacun expérimente une sorte de plongée dans une faille comme s'il longeait un miroir d'eau, un vide profond avec une sensation de vertige ».



"Elliptik" : ligne miroir de 17 mètres de long. Salle fraîche de l'Orangerie de Meudon. Nuit Blanche 2014 ©Hélène Vans



Photographie sur aluminium de l'œuvre Elliptik. Commande privée. Meudon 2016. ©Hélène Vans

# Depuis 2015 : l'atelier dans la Cité des artistes construite par l'architecte Michel Kagan, travail sur la géometrie des courbes issues du cercle



©Michel Kagan



Paris, avril 2018. ©Hélène Vans

#### "Cercles solaires"

« Le cercle a surgi dans mon travail lors de mon arrivée dans l'atelier construit par l'architecte Michel Kagan en 2015. J'ai rêvé dans la nuit du 27 au 28 septembre 2015 que j'avalais le soleil. C'était la nuit de la lune rouge à 4h47 sur Paris.

Il faut lire les disques assemblés comme des séquences murales. Ils tournent par rotation du cadre en quatre positions. Chaque disque prendra la lumière différemment et interagira avec le lieu, lui conférant un caractère furtif. Les disques muraux sont des capteurs de lumière selon la double action du pliage et de l'angulation. Ceci marque la continuité permanente entre l'expérimentation in situ et le travail en atelier.»



©Hélène Vans

#### Sculptures d'angles

« L'angle est heurté par la lumière. L'espace s'ouvre. Le mur rayonne. Ici l'ellipse d'angle est disposée de manière à ouvrir l'angle du mur. Au Grand Palais, au salon Artparis, Galerie Wagner, la sculpture par le jeu des surfaces réfléchissantes renvoie des fragments d'espace environnant. »





©Hélène Vans

#### "Chronoreliefs", 2020

Modules tournant en laiton brossé plié de couleur solaire, marqueur du temps qui passe. Ces cercles peuvent se déployer en ramifications horizontales ou verticales expérimentées dans le bas-relief "la danse du cosmos."





Exposition personnelle "Espaces dits visibles", Galerie Wagner, Paris 2020. ©Hélène Vans

#### 2018: La danse du cosmos

"*La danse du cosmos*", commande privée d'un bas-relief en inox de 3 X 1 m inauguré en 2018 sur la façade de la maison-atelier de l'architecte polonais Marcel Zielinski construite en 1925, 17 square Montsouris à Paris. Primée en 2019 au salon international du patrimoine culturel au Carrousel du Louvre par l'association « Le geste d'or ».

« Ce travail en relief est dans la continuité des sculptures murales. Le travail de géométrie est fondé sur le cercle et son tournoiement, la composition du rectangle en trois carrés identiques, la diagonale du carré rythmant l'ensemble. C'est le geste du tournoiement qui a primé dans la commande. À cet instant, le fondement du projet dans un geste était né : faire tourner la géométrie des figures, le cercle dans le carré, puis le carré dans le rectangle. Ce bas-relief est un capteur permanent de lumière sur la façade Nord, par un jeu subtil d'inclinaison des plis et du choix des angles et des matières réfléchissantes ».



La danse du cosmos ©Hélène Vans

#### 2020: "Vaisseau"

Dans la continuité de ce travail sur la courbe. Commande privée du promoteur immobilier First Avenue pour un immeuble d'habitation à Bezons. Sculpture en inox micro-billé de  $1,90 \times 1,60 \times 0,60$  m. Cette sculpture a été commandée dans le cadre du dispositif mis en place par le Ministère de la Culture "un immeuble, une œuvre".

« A partir d'un ensemble de dessins et d'empreintes d'ellipses explorant les notions d'anti-gravité et de mobilité, j'ai travaillé avec une entreprise utilisant un logiciel 3 D à partir d'une géométrie utilisant l'insertion d'une ellipsoïde devant tourner dans une autre ellipsoïde. La sculpture se situe à l'entrée du jardin central d'un ensemble d'immeubles d'habitation à Bezons et sera vue depuis l'espace public de la rue. Cette initiative a aussi été soutenue par le maire de Bezons pour que l'art contemporain réalisé par des artistes vivants soit présent dans la ville. Il faut une volonté politique ».



Photo Olivier Wogenscky

#### L'habitat à Meudon : PLU, SDRIF et densification

Depuis l'abandon, en France, de la notion de COS (Coefficient d'Occupation des Sols) dans les règles d'urbanisme, la situation a profondément changé. Cet abandon s'est effectué dans la cadre de la loi ALUR du 24 mars 2014 (« loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové »).

Le COS est le rapport entre la surface totale des planchers de logements construits sur un terrain divisé par la surface de celui-ci. Par exemple, à Meudon dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de 2009, le COS était typiquement égal à 0,4 pour les constructions à usage d'habitation dans les zones pavillonnaires, ce qui veut dire que, sur une surface de 500 m2 par exemple, on ne pouvait pas construire plus de 200 m2 de surface habitable totale.

Un second élément a aussi changé la situation de la construction dans notre région : le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France) pour la période 2014-2030 impose à Meudon (ainsi qu'à toutes villes contenant des gares ou des stations de métro) une augmentation des espaces de logements de +15% sur l'ensemble de la période.

Avant de commenter les implications de ces deux éléments, donnons quelques chiffres sur la population et le nombre de logements dans notre ville :

Année	1968	1975	1990	2007	2012	2017	2018	2021
Population	50623	52806	45339	44873	45107	45352	45397	45534
Logements	16798	18691	19433	20871	21112	21222	21299	
Log. vacants	874	725	794	1393	1250	1358		

(Source: INSEE jusqu'à 2018, ville-data.com pour la projection 2021)

#### **PLU**

Les constructions nouvelles doivent obéir aux règles définies dans le PLU pour la commune, élaboré au niveau communal et à celui du groupement de communes (pour nous, GPSO Grand-Paris-Seine-Ouest). Le PLU ou ses modifications doivent être approuvés par le préfet du département.

Depuis la suppression du COS, on a vu fleurir à Meudon (et ailleurs) des constructions importantes sur des terrains de surface réduite, souvent très inesthétiques, notamment dans les quartiers pavillonnaires.

La seule façon qu'ont les municipalités de contrôler ces excès est de durcir les règles du PLU que les autorités locales peuvent définir : emprise au sol (rapport entre la surface au sol des bâtiments et celle du terrain), pourcentage de pleine terre laissée par les constructions, hauteurs des bâtiments, distances diverses (entre bâtiments, entre bâtiments et limites de propriété, etc.).

Le PLU en vigueur à Meudon est celui de 2009, déjà modifié six fois et en passe d'être modifié une septième fois, après l'enquête publique qui vient d'avoir lieu en septembre.

Le CSSM s'est fortement impliqué, en particulier dans les modifications 5 et 6 de 2015 et 2017, respectivement, et dans la modification n° 7 en cours (voir la page « PLU » de notre site internet www.sauvegardesitemeudon.com). Pour l'essentiel, nous souhaitons que soient préservés au maximum le caractère pavillonnaire de notre ville, qui est un élément essentiel de son attractivité, et les vues ouvertes sur Paris et la vallée de la Seine. Pour cela, nous avons préconisé un durcissement des contraintes sur les hauteurs des bâtiments (notamment dans les coteaux pour préserver les vues), sur les diverses limites de distances, etc... Nous avons aussi demandé que le schéma des diverses

zones soit simplifié et que les règles soient homogènes sur toute la commune (par exemple, que les règles dans les quartiers pavillonnaires soient les mêmes dans tous les quartiers pavillonnaires de Meudon).

Nous avons aussi demandé que les pourcentages de pleine terre soient augmentés afin que les nappes phréatiques soient mieux alimentées, la « bétonisation des sols » devenant un problème majeur dans notre région, de ce point de vue.

Nous avons, jusqu'à maintenant, été assez peu entendus. La septième modification en cours d'Enquête Publique semble toutefois aller dans le bon sens avec une limitation des hauteurs dans le quartier du Potager du Dauphin et le long de l'avenue du Château, mais elle n'étend pas cette limitation aux autres quartiers pavillonnaires, ce que nous regrettons vivement.

#### SDRIF et densification

Le SDRIF demande à Meudon d'augmenter de 15% l'espace habitable, c'est-à-dire, en clair, de densifier de 15 % notre commune. Où en sommes-nous actuellement ?

	Total	>=2014	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Log. commencés		1717	17	180	302	955	197	66	
Surface									
commencée		112278	2665	13392	23806	55266	11976	5173	
Surface moy.		( <b>= 0</b> 0	45656	<b>7</b> .4.0	<b>7</b> 0.0 <b>2</b>		60 <b>5</b> 0	<b>7</b> 0.00	
com.		65,39	156,76	74,40	78,83	57,87	60,79	78,38	
Log. autorisés		2492	125	335	226	912	233	23	638
Surface autorisée		167341	10747	25338	17454	52974	14574	2872	43382
Surface moy. aut.		67,15	85,98	75,64	77,23	58,09		124,87	68,00

(source : base de permis de construire SITADEL, dans data.gouv.fr)

Le tableau ci-dessus montre que de 2014 à 2030, une grande partie du chemin a déjà été faite : alors que, pour respecter le SDRIF, il faut construire un excédent de 3165 logements dans la période 2014-2030 (186/an), on en a déjà commencé plus de 1700 sur 6 ans (286/an). Le nombre de logements détruits pour les plus grosses opérations (Pointe de Trivaux par exemple) étant faible ou nul, on peut donc, en respectant le SDRIF, baisser le rythme de constructions (c'est-à-dire de densification de Meudon) à moins de 100 logements/an pendant les 11 années qui restent.

#### Conclusions

Nous souhaitons vivement (et nous ferons tout pour) être entendus sur nos demandes concernant la protection de l'esthétique de l'urbanisme de notre ville par durcissement des contraintes du PLU, et la conservation de son patrimoine visuel et monumental (c'est le sens des recours que nous avons intentés, concernant la maison Schacher et l'Île Seguin - voir notre site internet).

Nous souhaitons aussi que la densification de Meudon soit limitée à l'exécution du SDRIF sur la période 2014-2030, ni plus ni moins. Nous noterons à ce sujet que la révision de ce Schéma Directeur, lancée en février 2021 par le Conseil Régional, insiste surtout sur les aspects environnementaux. La pandémie de Covid19 a changé la donne et le télétravail qui a alors été la règle pourrait se poursuivre partiellement, ce qui, on le constate, encourage un certain nombre de personnes à quitter l'Île-de-France, diminuant ainsi la pression sur le nombre de logements.

Le CSSM (rédaction Yves Terrien)

#### Table d'orientation

La vue sur Paris est évidemment l'un des attraits de la terrasse de l'ancien château de Meudon. Chaque jour des groupes ou de simples promeneurs (bras tendu vers l'est) échangent, se questionnent sur la position, voire l'identité d'un monument ou d'un quartier posé sur l'horizon. Pour tenter de répondre à cette légitime curiosité, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon se propose de créer une table d'orientation et d'information.

La chose n'est pas si simple :

- trouver le bon point d'observation,
- sélectionner les lieux remarquables,
- préciser leur position relative,
- constater avec regret que les immeubles de grande hauteur dissimulent de plus en plus le centre historique de Paris,
- accepter l'écran saisonnier des arbres feuillus et l'atmosphère parfois très dense du ciel de Paris.

Un comité restreint a parcouru la terrasse à plusieurs reprises pour arrêter une position dans la partie sud-est. À environ 10 m au-delà des derniers tilleuls d'alignement, la vue est dans la ligne droite du cours aval de la Seine depuis le pont de Grenelle jusqu'au pont sud-ouest du périphérique. Autour de cet axe, le paysage se déroule depuis les tours de la Défense à gauche jusqu'aux tours de la porte de Choisy à droite, avec de ce côté au premier plan le bois de Clamart et la Fondation Saint Philippe.

Le document de référence est une vue réalisée au téléobjectif par Pierre-Alban Gauch, habile photographe amateur. Depuis ce document, je réalise la transcription graphique.

La table serait en lave émaillée se présentant comme un rectangle curviligne d'environ deux 2 m dans sa grande longueur sur 60 cm. Chaque site ou monument est indiqué par un numéro qui renvoie à une légende occupant la partie basse du panneau. Le dessin est très avancé, il reste la coloration de l'ensemble, la mise au point précise de la position sur le site, le choix de l'entreprise qui réalisera la table ainsi que la nature du support.

Cette initiative du Comité de Sauvegarde des Sites s'inscrit dans un ensemble d'informations sur le site historique de Meudon disposé sur la terrasse à l'initiative du Musée d'Art et d'Histoire de Meudon sur la proposition d'un Conseil de Quartier.

Michel Jantzen

## Quel avenir pour le tramway T10?

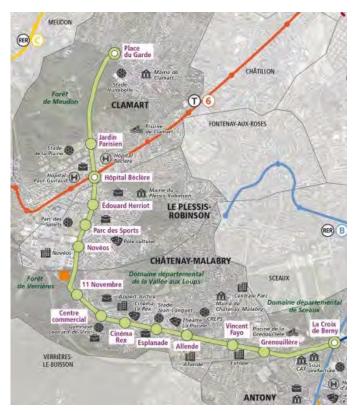
Déclaré d'utilité publique, le T10 a été conçu pour relier Antony à la place du Garde à Clamart à l'horizon 2023. Une partie du tracé nécessite la destruction de 4,5 ha de la forêt de Verrières et de 1,37 ha à l'extrémité est de la forêt domaniale de Meudon.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a mis en évidence le fort impact sur l'environnement : destruction d'habitats boisés et d'espèces remarquables (flore, oiseaux, insectes, amphibiens...) ; destruction de sites de reproduction pour les oiseaux et les chauves-souris, augmentation de l'effet de coupure de la RD2, perturbation du réservoir de biodiversité .... Parmi les espèces remarquables de la forêt de Meudon, deux oiseaux nicheurs de France métropolitaine, le bouvreuil pivoine et la linotte mélodieuse, sensibles

à la fragmentation des espaces, sont menacés d'extinction à moyen terme.



La RD 2 depuis la place du Garde à Clamart (cliché de l'auteur)



En vue de prolonger la ligne de tram vers une des gares de la ligne 15 du métro du Grand Paris Express, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, le Conseil Régional d'Ile-de-France et l'État ont décidé en septembre 2020 de financer à hauteur de 4 millions d'euros des « études et sondages géotechniques ». Les premiers résultats, attendus fin pourraient conduire reconsidérer l'implantation du tramway entre les stations Jardin Parisien et Place du Garde et les maîtres d'ouvrage ont pris la décision de suspendre la réalisation de ce dernier tronçon. Le 20 juillet 2021, la décision du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise d'annuler l'arrêté préfectoral de 2016 rendant d'utilité publique la construction du T10 entre Châtenay-Malabry et Clamart rend incertaine la suite des travaux. « Il ressort des pièces du dossier que la réalisation mais également projet l'exploitation du litigieux susceptibles d'avoir des incidences notables

sur les milieux naturels, la faune et la flore ». Le tribunal administratif donne ainsi raison aux associations qui avaient déposé une requête contre le tracé du futur tramway prévu sur des zones forestières de la forêt de Meudon et du bois de Verrières. Ile-de-France Mobilités envisage de faire appel de la décision.

Marie-Rose Frichet Ramarao

## La dernière des guinguettes

(Lettre au préfet des Hauts-de-Seine)

Dans mon enfance, après la guerre, existaient au Bois de Meudon de joyeuses guinguettes, on y buvait, on y chantait, on y dansait. Peu à peu elles disparurent, principalement sous les coups de mesures administratives, elles ne correspondaient plus au cadre règlementaire des commerces "modernes". La forêt en fut désenchantée.

Seul survivait "Le rendez-vous des pêcheurs" sur les bords de l'étang de Trivaux, un lieu de charme au fond des bois que tous ceux qui le fréquentaient pensaient éternel.

Or doncques, Madame Alice Henry architecte à Clamart, amoureuse et spécialiste des monuments historiques se promenait à la fin de l'hiver dernier dans le Bois de Meudon en espérant retrouver cette guinguette ouverte et y boire un chocolat chaud, quand elle la vit fermée, avec un avis administratif placardée sur sa porte annonçant sa démolition. Sachant les maisons que j'avais bâties en osmose avec la forêt non loin, elle m'appela, pensant que je pourrais être sensible à la disparition d'un tel lieu. Elle me dit son intention de faire un recours gracieux au Préfet conformément à la loi. Moi-même, architecte établi à Meudon, ne pouvant être partie prenante à un tel recours, j'écrivis au Préfet des Hauts-de-Seine la lettre suivante :

Monsieur le Préfet,

Vous avez délivré, le 17 février dernier, le Permis de démolir d'une guinguette, "Le rendez-vous des pêcheurs" située dans le bois de Meudon, sur les bords de l'étang de Trivaux. Les services de l'ONF qui vous ont présenté ce dossier n'ont certainement pas manqué de vous faire valoir son mauvais entretien, son ancienneté, la légèreté de sa construction. Ce qui est exact, mais la nature même d'une guinguette est d'être une construction modeste, et j'ajouterais même, d'être un peu bricolée, pour amplifier son charme.

Ce faisant les agents de L'ONF n'ont pas attiré votre attention sur les responsabilités qu'ils vous faisaient endosser.

Cette guinguette existe depuis les années 1900, elle a été jusqu'à la pandémie un lieu de convivialité avec plus ou moins de succès selon les époques et la fréquentation des bois. Pour les enfants, elle était le lieu des crêpes en hiver et des glaces en été, pour les personnes âgées un havre pour s'asseoir, l'ONF étant tout à fait avare de bancs dans la forêt, pour les cyclistes et autres sportifs l'occasion de prendre une boisson fraîche, pour les boulistes du terrain d'à côté et les pêcheurs le plaisir de prendre un verre au comptoir, pour les jeunes de Meudon un endroit isolé propre à des discussions passionnées et à des rencontres.

La tenancière de cette guinguette était fine cuisinière, aussi y voyait-on des tablées de gens heureux de festoyer dans les bois. Les vendredi et samedi soir, ce restaurant, sans doute le dernier de France à n'avoir pas l'électricité, illumine dans les ténèbres de la forêt par des dizaines de bougies accueillait ses hôtes de la nuit pour des diners de rêve. C'est ce lieu, Monsieur le Préfet, qui va disparaître sous l'injonction de l'ONF. Il lui posait soucis d'entretien sans lui apporter de redevances substantielles qui eussent pu abonder son bilan. L'ONF au cours des trente dernières années a déjà fait disparaître dans un rayon de quelques centaines de mètres deux autres guinguettes, celle de l'étang de Villebon et La Fontaine Sainte-Marie.

Cette politique de l'ONF est désastreuse socialement car les bois, on le voit très bien dans cette période troublée par la pandémie, permettent à toutes les catégories de la population de se déstresser et par la même d'être d'un poids plus léger pour l'État et ses services.

Étonnamment, en acquiesçant à la destruction de cette guinguette, vous fragilisez l'État.

N'autorisez donc pas l'ONF à détruire cette guinguette, tant qu'elle ne vous aura pas présenté un projet de restauration ou de remplacement par une guinguette modeste et simple, apte à apporter la joie à tous les promeneurs et non par une restorette destinée à maximiser la consommation de nourritures industrielles.

Restant à votre disposition pour vous donner plus ample éclairage sur ce sujet, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à toute ma considération.

#### LeCaron Architecte

Copies de cette lettre furent envoyées aux personnes concernées par la disparition de cette guinguette, notamment le Maire et le CSSM. Le CSSM la publia sur son site Internet, plusieurs personnes m'appelèrent, offusquées et prêtes à agir.

Claude Harmelle, sociologue et cartographe, fut particulièrement ému. Enfant, ses parents qui étaient ouvriers à la poudrerie Gévelot à Issy-les-Moulineaux, montaient avec lui au Bois de Meudon passer le dimanche, pêcher dans l'étang de Trivaux et se restaurer au "Rendez-vous des Pêcheurs". Aussi, fort de ce qu'il avait vécu là de joies familiales, prit-il à cœur de défendre cette guinguette en espérant que d'autres à notre époque puissent vivre de pareils moments dans ce lieu.

Il rédigea une pétition, mise sur le site "mesopinions.com". Il y écrivait notamment : « *Nous souhaitons une guinguette modeste et simple, apte à apporter de la joie à tous les promeneurs.* » Et encore : « *Quoi de plus anachroniques que ces petits bonheurs que cette guinguette prodiguait généreusement depuis si longtemps à des centaines de promeneurs forestiers et aux pêcheurs, boulistes, culturistes et leurs familles.* » Cette pétition recueillit plus de 2 750 signatures et commentaires y compris une lettre de feu François Rabelais! Commentaires souvent émouvants par les souvenirs de moments plein d'humanité passés dans un tel lieu. Il afficha joliment sur la guinguette une partie de ces témoignages, comme des feuilles au vent.

Il composa ensuite un très beau recours qu'avec l'aide de François Sureau, écrivain et avocat, il déposa devant le Tribunal Administratif. Un ancien Préfet, comprenant l'intérêt pour l'État de ne pas aller à l'encontre des aspirations des simples gens, écrivit dans ce sens au Préfet des Hauts-de-Seine.

Bien sûr, il pourrait sembler farfelu à certains que tant de gens si divers expriment leur douleur à voir disparaître une pauvre petite guinguette, dans un état assez précaire et sans même l'électricité. Ce serait faire preuve d'une méconnaissance des forces profondes qui meuvent notre société, celles qui luttent pour un monde plus humain et plus juste, pour un monde plus généreux et plus beau. Ce serait borner son être à une rationalité administrative et financière, aveugle à voir qu'une architecture s'apprécie, non pas sur sa conformité aux critères de la "bien-pensance", mais sur les effets humains qu'elle produit, les émotions, la joie, la poésie.

LeCaron Architecte

PS : Ceux qui pensent qu'il est farfelu de se battre contre des moulins à vents peuvent lire avec intérêt, et j'espère avec plaisir, le dernier livre de Lydie Salvayre, prix Goncourt 2014, "Rêver debout"

## Les arbres d'alignement en danger

Les arbres de nos rues et de nos routes ne sont pas des meubles urbains ou ruraux, on ne peut les éliminer sans avoir conscience de leur utilité dans la ville dense. Sans vouloir remonter aux calendes grecques, les arbres le long de nos routes interurbaines, anciennes nationales ou départementales, ont quasiment disparu.

En 1895, on estime à 3 millions le nombre d'arbres bordant les 35 000 km de routes nationales ; il faudrait y ajouter ceux bordant les routes et chemins communaux. Ces arbres remplissaient trois fonctions : stabilisation et assainissement de la route, fourniture de bois et enfin patrimoine esthétique embellissant le paysage. Le développement du trafic automobile et le revêtement des chaussées marquent une rupture, l'arbre est vécu comme un danger pour la sécurité des déplacements.

En 1985, on estimait qu'il ne restait plus que 250 000 arbres le long de nos routes interurbaines. L'abattage des arbres le long des routes fait toujours partie des revendications des associations d'automobilistes auxquelles certains élus cèdent, alors que d'autres résistent et font replanter des arbres.

Heureusement, nos rues citadines sont moins touchées et en conservent encore beaucoup, puisque 33 000 figurent encore dans les statistiques du département des Hauts-de-Seine le long de 400 km de routes départementales. Toutefois, les exemples sont nombreux dans notre département où les abattages d'arbres d'alignement se multiplient pour des aménagements routiers, la construction d'immeubles, de services publics ou simplement le passage d'une piste cyclable.



RD 7 à Saint Cloud (Cliché Irène Nenner)

construire des centaines de logements.

Quelques exemples récents et à venir permettent d'illustrer ce propos. Ainsi, le long de la RD 920 à Antony, 75 magnifiques platanes ont été abattus en 2018 ; le long de la RD 910 à Sèvres et Chaville, plus de 190 arbres (platanes et tilleuls) sur un total de 283 vont être abattus. À Saint Cloud et Suresnes le long de la RD 7, 700 arbres dont 470 sur les voies et 230 sur les talus des berges sont menacés par sa mise à quatre voies mais aussi par le projet de piste cyclable le long de la Seine. À Sèvres, les travaux de « la promenade des jardins » au coin du Musée de la Céramique ont conduit à l'abattage de 50 très beaux arbres sur 70. Partout dans notre département les arbres confrontés à la présence des automobiles ou des promoteurs immobiliers sont en danger: le jardin des Gâtines à Saint Cloud voit ses arbres coupés pour agrandir un parking et à Clichy ceux du square Rose Guérin pour Dans notre région Ile-de-France, les villes où les abattages d'arbres ont eu lieu ou sont programmés sont nombreuses ; toutes les citer seraient fastidieux mais les habitants de ces villes sont excédés et souhaitent que les élus prennent conscience du rôle des arbres pour la qualité de vie et la santé.

Bien entendu, les arbres ne sont pas éternels bien que leur durée de vie en bonne santé dépasse largement celle des humains et les arbres d'alignement souffrent des dures conditions environnementales : manque d'eau, élagage agressif parfois à contre-saison, maladies, agressions de toutes sortes. De ce fait, leur espérance de vie est raccourcie et ils font l'objet de campagnes de régénération.

On oublie trop souvent les services qu'ils rendent à notre écosystème, tant souterrain (champignons, bactéries, vers et insectes) qu'aérien, de la strate herbacée aux oiseaux et à l'homme. Les arbres via leur feuilles ou aiguilles jouent un rôle important dans l'élimination des poussières de l'air, la captation du gaz carbonique mais aussi dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ils évaporent des quantités d'eau importantes, un platane adulte peut évaporer entre 300 et 500 litres d'eau par jour ; de plus ils abaissent fortement la température : entre le sommet et le pied d'un arbre en feuilles, la différence de température est de 5 à 8 degrés Celsius. À côté de ces effets physiques, des effets psychologiques ont été observés, ainsi dans une rue à trafic routier important et bordée d'un seul côté par des arbres, les habitants du côté des arbres se disent moins touchés par le bruit alors que les sonomètres disposés de part et d'autre donnent la même valeur. En Angleterre, des expériences ont été menées le long de routes interurbaines où des arbres ont été plantés de manière à former une haie dense ; la nuit les automobilistes ralentissent très fortement sur ces segments car ils sont impressionnés par ces haies qui leur font peur.

Les arbres de nos villes jouent des rôles importants pour le bien-être des habitants et ce même quand ils sont très vieux. Des tilleuls peuvent dépasser 500 ans ; les couper et les remplacer par de jeunes arbres qui mettront 50 à 80 ans à occuper un volume semblable à celui abattu est une hérésie environnementale, mais aussi un manque d'anticipation pour améliorer la vie de nos concitoyens. La lutte contre les ilots de chaleur de nos villes denses va devenir un sujet récurrent et autant commencer dès à présent.

Beaucoup de biologistes pensent qu'il faut attribuer un prix élevé à la nature, arbres, parcs, jardins, lacs, étangs, rivières, terres agricoles ... afin que nos décideurs prennent conscience du coût élevé de leurs projets. Une telle analyse pour les effets de la pollution de l'air et de celle du bruit sur la santé humaine, aboutit à respectivement 150 et 60 milliards d'euros par an pour la France entière.

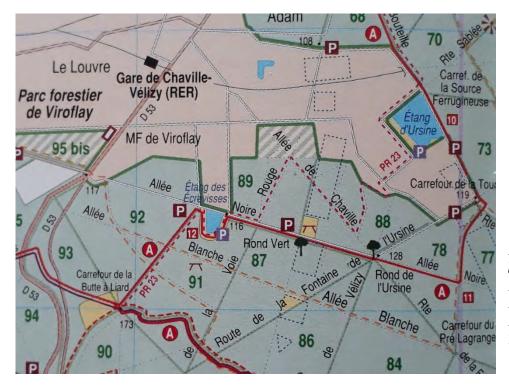
Ajouter le coût de la nature permettrait d'avoir des projets plus respectueux de l'environnement, en un mot, de la vie des hommes. Un banquier, vice-président de la Banque Mondiale, sir Nicholas Stern, a publié un rapport en 2006 où avec ses collaborateurs il fixe le coût économique de la lutte contre le réchauffement climatique via la prise en compte de notre environnement, à 5 % du PIB mondial annuel si les mesures préconisées démarrent rapidement, mais à 30 % en 2050 dans le cas contraire. Nos arbres sont un des facteurs importants de cette lutte ; respectons-les et développons leur implantation en ville comme le propose la fédération ENVIRONNEMENT 92.

Michel Riottot

## Regard sur un boisement en milieu humide, en lisière de la forêt de Meudon, parcelle 88

Au sud-ouest du massif forestier de Meudon, la lisière nord attenante au quartier de Vélizy-bas possède deux étangs bien connus de tous, l'étang des Écrevisses et l'étang d'Ursine. Entre ces deux pièces d'eau, deux parcelles (88 et 89) bordent l'Allée Noire.

La partie nord de la parcelle 88 est voisine du stade Jean de Nève, du parc forestier du Babillard nord et de la mairie annexe. Traversée par l'allée de Chaville, elle est située sur l'axe d'une ancienne série de pièces d'eau qui s'étiraient jusque sur les actuelles parcelles 87 et 86, face au terrain de pétanque qui borde l'allée Noire. Des peupliers, aulnes et frênes mêlés à d'autres essences forestières témoignent de la présence d'un sol encore humide de nos jours.



Extrait de "Forêts de l'Ouest de l'Ile-de-France", J-P Hervet & P. Mérienne, éd. Ouest-France (ONF-FFRP) 1996

Un regard attentif sur le terrain révèle à plusieurs endroits la trace de ces étangs, dont l'existence était liée au château de Chaville. Les délimitations de ces bassins disparus sont visibles sur les cartographies anciennes et parfois sur certaines cartes modernes.

L'écoulement des eaux vers le nord-ouest mène en direction de l'ancien emplacement du château, que l'on peut situer sur le document de restitution du château de Chaville en 3D, publié sur le site de la ville de Chaville. De multiples pièces d'eau sont présentes à l'époque en forêt et dans le parc du château. L'édifice, dont la construction remonte aux années 1650-1655, a été détruit en 1764. Bon nombre d'étangs ont été ensuite comblés par une ordonnance de Louis XVI en 1773, ne laissant que ceux que l'on admire de nos jours.

Le boisement marécageux qui nous intéresse est représenté par des aulnes, des frênes et une végétation basse de carex, qui illustrent à eux trois l'un des groupements de végétation typique des milieux humides. La parcelle, malgré son origine anthropique, n'en reste pas moins précieuse tant par son rôle écologique que paysager, modérant l'écoulement des eaux de surface et accumulant la matière carbonée, comme semble le révéler la nature du sol.



Son exploration hors sentier est déconseillée, tant par la fragilité de l'habitat qu'il constitue pour la faune et la flore, que par l'enfoncement prononcé que le terrain procure par endroits en raison de son caractère tourbeux. On peut ainsi souhaiter que le gestionnaire lui conserve ce caractère impénétrable pour protéger tant le promeneur que cet habitat naturel.

Nous avons d'abord à l'esprit que les habitats humides de la forêt de Meudon regroupent les étangs, quelques mares mais plus rarement ce type de boisement. L'ensemble de ces habitats en relation plus ou moins directe permettent la reproduction et le développement des amphibiens et des odonates, dont certaines espèces sont remarquables. Ces milieux sont aussi bénéfiques pour les chauves-souris. Et si la parcelle n'offre pas vraiment l'image des peuplements forestiers humides tels qu'ils ont existé avant les défrichements au Néolithique, le regard se perd volontiers dans l'imaginaire de ces paysages anciens lors d'une promenade.



Souhaitons que les citoyens, les gestionnaires et les collectivités sachent sur le long terme conjuguer la préservation de l'intégrité de ces milieux devenus rares dans notre région fortement urbanisée, où la pression sur les lisières reste malheureusement encore d'actualité. Souhaitons par ailleurs qu'un statut de protection voie le jour pour la forêt de Meudon, pour favoriser le maintien et redéploiement d'une diversité d'habitats à caractère naturel aux portes de Paris.

Cyril Laurentin, Ursine Nature

# Maladie de l'encre : le dépérissement des châtaigniers de la forêt de Meudon s'accélère

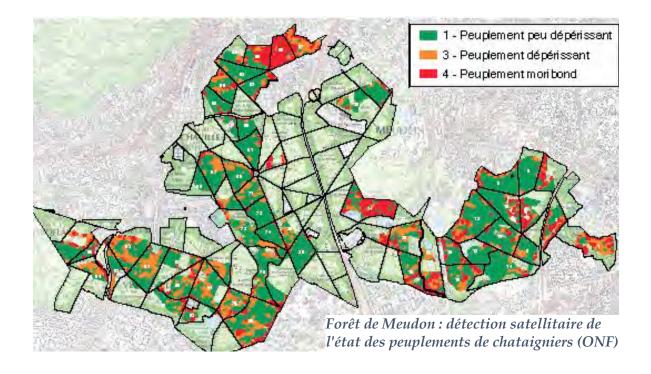


Après avoir été introduite en Europe à la fin du 19e siècle, la maladie de l'encre, incurable, a été signalée en Ile-de-France en 2012, dans la forêt de Montmorency. Cette forêt est classée en crise sanitaire depuis 2018.

En 2020, face à l'augmentation des dépérissements du châtaignier en Ile-de-France, les forestiers de la forêt privée et publique s'associent avec le Département de la Santé des Forêts et l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) pour évaluer l'ampleur du

problème. L'objectif est de visualiser et de classifier l'état sanitaire de la châtaigneraie francilienne afin de préparer l'avenir de ces peuplements à l'échelle régionale et non par massif ou par propriétaire. La cartographie par télédétection a permis à ce jour d'adopter une approche à la fois d'analyse et de gestion :

- Établir un état initial des dépérissements et objectiver son ampleur ;
- Localiser les peuplements les plus dépérissants;
- Prioriser et planifier les interventions en fonction des capacités d'exploitation, de plantation, et de sensibilité paysagère.
- Cibler les zones sur lesquelles concentrer la reconstitution aujourd'hui ;
- Repérer les massifs susceptibles de faire l'objet d'une déclaration de crise.



30

La détection satellitaire des forêts permet de mesurer la progression de l'épidémie. Les forêts des Hauts-de-Seine (La Malmaison, Meudon, Fausses Reposes et Verrières) et celles des Yvelines (Marly, Versailles, Bois d'Arcy) sont infectées. En quatre ans, un tiers des surfaces des châtaigneraies de l'Île de France et de l'Oise, soit 2600 ha, ont dépéri, ce qui

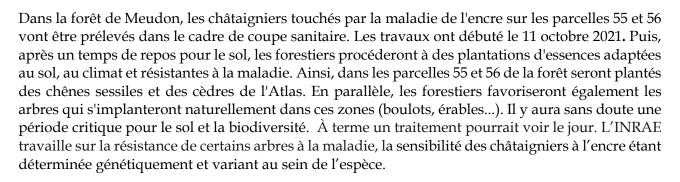
représente 15% des arbres forestiers.

L'encre du châtaignier est causée par deux agents pathogènes, phytophthoras cambivora et cinnamomi, organismes invisibles à l'œil nu, proches des champignons, qui se développent dans le sol lorsque les conditions sont favorables (été pluvieux et hivers doux). Ils se déplacent dans l'eau libre à travers la microporosité du sol et infectent l'arbre. La dispersion à plus longue distance se fait par le transport de sol, les animaux et les engins ou outils.

Les arbres en pleine vigueur ne sont pas épargnés. Les arbres infectés meurent plus ou moins rapidement. Les symptômes commencent par une diminution de la taille et du nombre de feuilles. L'infection des racines provoque des lésions suintantes noires au collet et un dysfonctionnement hydrique généralisé de l'arbre entraînant dépérissement et mort de l'arbre.

La répétition des sécheresses estivales depuis 2015 va très probablement accélérer le rythme des dépérissements.

Actuellement l'abattage des arbres infectés est la seule solution. Les arbres seront remplacés par des espèces plus résistantes, chênes, cèdres, merisiers.



Marie-Rose Frichet Ramarao.

Sources ONF et INRAE

## **Brèves**

Par Christian Mitjavile, Yves Terrien, Emmanuelle Gagneux, Danièle Rabain et Jean-Baptiste Delaporte (Voir aussi notre site www.sauvegardesitemeudon.com)

#### Villa Schacher (C. M.)

Un projet de lotissement vise cette belle maison entourée d'un parc planté d'arbres remarquables, au cœur du quartier préservé des Capucins proche de l'Avenue du Château. Au moment où ces lignes sont écrites, les permis rectificatifs attendus suite à une première concertation n'ont toujours pas été déposés, cependant que l'avenir de la maison elle-même reste dans l'incertitude.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration du CSSM, au cours d'une séance animée par des débats vifs mais sympathiques, a décidé de poursuivre son action contentieuse sur les différents permis. Les risques d'une procédure longue ont été discutés (coûts, délais, chances de résultats). Souhaitons que la poursuite de notre contentieux conduise rapidement à une négociation équilibrée avec la mairie et le promoteur et ainsi à l'attribution de permis significativement modifiés pour assurer la mise en valeur de la maison et du site!

#### L'avenir des carrières de la colline Rodin (C. M.)

À la suite des appels formés par la commune de Meudon et par la ministre de la transition écologique, la cour administrative d'appel de Versailles, dans son arrêt rendu le 21 juillet dernier, est revenue sur le jugement du tribunal de Cergy Pontoise annulant la décision ministérielle d'autorisation de comblement d'une partie des carrières Arnaudet.

La formation par les associations d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État ne met pas fin à la procédure initiée par elles, et nous suivons de près cette question.

Ces carrières sont proches des quartiers d'habitation denses d'Issy et de Clamart qui partagent la colline avec Meudon. C'est pourquoi nous espérons qu'une coordination étroite des trois communes se mettra en place pour la mise en valeur et l'exploitation des carrières. Plus généralement, une telle coordination serait très souhaitable pour valoriser de façon cohérente ce très beau site et notamment y limiter la constructibilité, préserver les différentes vues et mieux favoriser les cheminements et promenades piétonnes en reliant par exemple certaines sentes actuelles (sentier des Mauduits, chemin de Saint-Cloud, sentier des pucelles etc.)

#### Musée d'Art et d'Histoire de Meudon (Y. T.)

Le MAHM, très actif sous la direction de Madame Lombardi, propose de multiples activités. En plus de celles proposées lors des Journées du Patrimoine, citons deux expositions très intéressantes :

 L'exposition « Albert Caquot et l'aérostation militaire à Meudon », qui a été présentée au CAC du 3 au 30 septembre, a raconté la vie de cet ingénieur aux activités très variées avant de se consacrer à l'aérostation. Les travaux dans ce domaine du colonel Renard, bien connu pour avoir mis au point le dirigeable La France abrité dans le Hangar Y, étaient aussi présentées. • Une remarquable exposition est encore visible (jusqu'au 6 mars 2022) sur l'œuvre du peintre préimpressionniste Frank Boggs. Ce peintre américain naturalisé français s'était installé à Meudon en 1923 dans un grand atelier en bord de Seine, et sa fille a donné à la ville de Meudon en 1980 son fond d'atelier, mis en valeur dans l'exposition.

#### Journées du Patrimoine des 18 et 19 septembre (Y. T.)

Le CSSM a proposé plusieurs visites cette année, mais nous n'avons pas pu organiser notre visitephare, celle du Hangar Y et de l'étang de Chalais, indisponibles pour la visite. Par ailleurs, le grand nombre de visites proposées à Meudon et des erreurs d'horaires sur plusieurs sites internet ne nous ont pas favorisés.

Cependant, les visites que nous avons proposées ont eu un succès certain. La visite « La Grande Perspective du Château de Meudon : de l'avenue du Château à l'Orangerie » a recueilli plus de 40 personnes sur les deux jours (meudonnais et visiteurs venant de communes voisines, très curieux de connaître l'histoire des anciens châteaux).

Une trentaine de visiteurs très attentifs ont parcouru « La Colline Rodin : un site à multiples facettes » et une dizaine de personnes se sont intéressées à « Meudon-la-Forêt : l'approche urbaine de l'architecte Fernand Pouillon » lors de la visite de dimanche. Quant à « La Folie Huvé », elle a eu son public habituel au cours des nombreuses visites programmées samedi et dimanche.

Merci aux membres du CSSM qui ont organisé et guidé ces visites!

# Bilan positif pour la cuvée d'automne de l'opération Forêt propre, 430 hectares de forêt nettoyés (E. G. & D. R.)

Reportée en raison de la crise sanitaire, l'opération Forêt propre s'est tenue, cette année, le samedi 2 octobre après-midi. Les 208 participants meudonnais ont bravé le vent et la pluie pour nettoyer la forêt de Meudon dans la bonne humeur, seuls, en famille, entre amis ou en groupe (élèves de La Source, des Apprentis d'Auteuil). Grâce à leur participation, à celle de 28 bénévoles, et au concours des services de la ville de Meudon, de l'ONF et de GPSO, environ 20 m3 de déchets, soit environ deux tonnes, ont été ôtés de ce précieux espace naturel, cadre des promenades et activités de plein air des habitants de notre ville. C'est moins bien que lors des éditions précédentes, sans doute en raison de la période (à l'automne au lieu du printemps) et de la météo, mais ça reste significatif et très utile.

L'opération s'est conclue dans la convivialité au parc Paumier où se tenait aussi la Fête de l'arbre, avec un goûter offert par la municipalité. Les participants ont pu se régaler de délicieuses madeleines fabriquées par la boulangerie Au Royaume du Pain de Meudon et servies avec professionnalisme par de très jeunes serveuses bénévoles.

Cette opération, organisée par le Comité de sauvegarde des sites de Meudon depuis 38 ans, et à laquelle se joignent les communes et associations de Clamart, Vélizy-Villacoublay, Chaville, Viroflay et Sèvres, permet de nettoyer 430 hectares de forêt, de sensibiliser les riverains, et notamment les enfants, sur la nécessité de préserver l'environnement et les alerter sur la durée de vie des déchets abandonnés dans la nature. Outre les habituels paquets de cigarettes (100 à 200 ans), bouteilles en plastique (100 à 1 000 ans) et en verre (200 ans), canettes (10 à 100 ans), emballages alimentaires (5 à 1 000 ans), nos vaillants ramasseurs ont collecté des objets insolites : roue de brouette neuve, étagère d'angle, calandre de voiture, tente, moto brûlée, piquets, tôles, seau, matelas ... La forêt est, hélas! encore utilisée comme une déchèterie géante et l'opération Forêt propre n'est pas près de s'arrêter!

#### Chantier de la place du Maréchal Leclerc ou « le monde d'avant » ? (C. M.)

Le CSSM avait proposé en 2017 un projet d'aménagement de la place Leclerc. Ce projet prévoyait une mise en valeur de la grande perspective qui se prolonge avenue Gallieni, une amélioration des passages piétons, notamment en prolongement de la contre-allée ouest de l'avenue du Château ainsi qu'une simplification des circulations automobiles avec réduction du nombre des feux, des terre-pleins centraux et de l'emprise goudronnée. Le projet du CSSM avait été bien accueilli par la Mairie comme par le Département en charge de ce croisement de deux routes départementales (route des Gardes et boulevard Verd de Saint-Julien-avenue Gallieni).

Après près de 4 ans pendant lesquels nous n'avons pas eu de nouvelles, le Département entreprend le chantier avec un projet qui respecte certaines de nos orientations (réduction des feux et des terrepleins) mais donne une place très sensiblement supérieure à la circulation des voitures par rapport à nos propositions, ce qui est dû notamment à la taille du carrefour giratoire. Pour les piétons la traversée de la route des Gardes ou du Boulevard Verd de Saint-Julien sera plus large qu'auparavant. En outre contrairement à nos souhaits, une circulation automobile limitée et quelques places de parking, ainsi que la terrasse devant la banque, sont maintenues le long de la contre allée Ouest. Enfin les revêtements des trottoirs comme les plantations des terre-pleins ne semblent pas respecter suffisamment l'insertion dans ce site remarquable.

Il est vrai que la France est de très loin championne du monde des ronds-points qui font la place belle à la circulation automobile au détriment des paysages comme des cheminements des piétons ou cyclistes (environ la moitié de ces ronds-points serait en France).

En liaison avec la mairie, nous avons pu cependant obtenir quelques améliorations forcément marginales alors que le chantier est déjà bien entamé. Cependant rien n'est irréversible et le CSSM doit maintenir sa stratégie! Nous allons proposer un réaménagement avec notamment une réduction de l'emprise de circulation du carrefour au profit des piétons. Il est à craindre cependant qu'il faudra encore quelques années avant un tel réaménagement.

#### Parc de Chalais et Hangar-Y (J.-B. D)

Nous apprenons qu'un nouveau partenaire, la fondation Art Explora, reprend le site de Chalais qui comprend le parc de 10 ha, le bassin hexagonal et le Hangar-Y. En l'absence d'autres informations, nous résumons ici les caractéristiques du projet décrit sur le site internet de cette fondation <a href="https://www.artexplora.org/project/le-hangar-y">https://www.artexplora.org/project/le-hangar-y</a>, qui annonce l'ouverture du parc en septembre 2022.

Le projet d'aménagement repose sur quatre éléments : la réhabilitation de la grande perspective, la création d'un restaurant et d'un bâtiment atelier accueillant les enfants pour des expériences artistiques et scientifiques, ainsi que la valorisation des bois qui devraient être réhabilités en un parc paysager.



Art Explora déclare vouloir réhabiliter le parc et les abords du bassin hexagonal pour les mettre au cœur de la réhabilitation attendue de la Grande Perspective et pour qu'ils soient un lien entre la ville de Meudon et la forêt.

Le Hangar Y devrait accueillir des expositions temporaires programmées par la fondation Art Explora ainsi qu'une expérience en réalité mixte retraçant l'histoire du site, un café et une librairie.

Autant que nous puissions en juger sur les informations parcellaires fournies, la nef du Hangar-Y devrait rester intacte, les aménagements intérieurs étant limités aux bas-côtés. Nous espérons que les bâtiments prévus en bordure du bassin soient aussi discrets qu'ils apparaissent sur l'image présentée. Par contre nous ne savons rien du bâtiment qui sera reconstruit pour les pêcheurs.

Si nous regrettons que la vocation aéronautique du site semble négligée dans ce projet, nous saluons avec enthousiasme son objectif de réintégrer le bassin hexagonal dans la Grande Perspective en dégageant la vue vers le nord (l'Orangerie) et vers le sud (le Tapis Vert). Ce serait à coup sûr un premier pas vers la réhabilitation de la partie sud de la Grande Perspective que le CSSM réclame depuis 50 ans.

#### Onera (Y. T.)

L'Onera a annoncé le 5 juillet que le regroupement de ses trois établissements de la région Île-de-France dans le grand pôle scientifique du plateau de Saclay devrait être effectif en 2024. Le devenir de l'espace occupé actuellement à Meudon par le site de l'Onera devra donc être rapidement défini. Nous souhaitons vivement que cela soit fait en concertation avec les meudonnais et le CSSM en suivra de très près le déroulement.

#### Site du CNRS à Bellevue (N. M.-V.)

Les services et laboratoires du CNRS occupant la partie ouest du site, qui doit être vendue à un promoteur, devraient avoir libéré leurs locaux avant fin 2022, ce qui implique que la vente se concrétisera bientôt.

Le Laboratoire de Géographie physique, le Service Central des Concours et la division technique de l'Institut National des Sciences de l'Univers devraient quitter Bellevue car les constructions prévues par le CNRS lui-même dans la partie est du site ne devraient pas se réaliser "en raison du retard dans la réalisation du projet". En revanche le permis de construction de 217 logements privés côté ouest, purgé de tout recours, pourrait être réattribué. À noter que la modification actuelle du PLU réduit les obligations de ce permis en termes de logements sociaux.



Vue depuis la terrasse de Meudon, 1889, aquarelle de Louis Tauzin, ©MAHM

# Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon CSSM, 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Site web: www.sauvegardesitemeudon.com Courriel: sites.meudon@wanadoo.fr Directeur de la Publication : Christian Mitjavile Responsable de la rédaction : Nicole Meyer-Vernet

Impression : PRD Dépôt légal : novembre 2021 – N° ISSN 1147-1476